



*La radio associative
100 % locale
du Pays Minier et de l'Artois*

**BULLETIN D'ABONNEMENT
POUR LA DIFFUSION D'ANNONCES
SUR LES ONDES DE RADIO PLUS**

CONVENTION ASSOCIATION

Article 1 : Les annonces

Radio Plus, Association **COMUNIC** représentée par **Christophe PASQUIER, Président** de la Radio dont le siège se situe **12 rue des Martyrs 62138 DOUVRIN** s'engage à diffuser sur ses ondes les annonces concernant les événements organisés par :

NOM DE L'ASSOCIATION :
ACTIVITE :
NOM DU PRESIDENT :
ADRESSE :
.....
TELEPHONE : **FAX** :
EMAIL :

Les annonces pourront parvenir à la radio

- par courrier : **RADIO PLUS – 6 rue Cauwet – 62138 DOUVRIN**
- par fax au 09 57 22 22 07
- par mail : contact@radioplus.fr ou sylvie@radioplus.fr

Article 2 : Période de diffusion de vos messages

Radio Plus s'engage à diffuser à l'antenne vos messages à compter de la date de réception de cette convention et pendant la durée de un an à raison de 15 fois par semaine (**soit 3 messages par jour REVEIL PLUS 8/9h INTERLUDE 12/13h30 LOCALEMENT PLUS 17/18h** sauf jours fériés ou congés des salariés) en moyenne en fonction de la périodicité des actions mises en place par votre association.

Abonnement du au

Article 3 : Tarif

L'abonnement annuel est de **30 €uros**.* Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'association **COMUNIC**. Le non paiement de l'abonnement contribuera à l'annulation de celui-ci. Une facture vous parviendra dès réception du chèque. **gratuit si votre municipalité a signé un abonnement municipal*

Date et signatures :

Représentant de l'association

Directeur des programmes
Christophe PASQUIER

RADIO PLUS – 104.3 Mhz

6 rue Cauwet – 62138 DOUVRIN

Station 09 52 22 22 07 ☎ 09 57 22 22 07 Secrétariat : 03 21 37 18 65

Site Internet : www.radioplus.fr/Email : contact@radioplus.fr